



DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

Service des achats et de la Commande Publique

ACCORD CADRE DE SERVICES - APPEL D'OFFRE OUVERT

**MARCHE DE MAINTENANCE MULTITECHNIQUE DES BATIMENTS
DE L'UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE ET DE SES
BIBLIOTHEQUES INTERUNIVERSITAIRES RATTACHEES**

Lot 2 : Marché de maintenance multi technique des sites de l'USN situés dans le Quartier Latin

Lot 4 : Marché de maintenance des équipements de courants faibles des sites de l'USN situés dans le Quartier Latin

Lot 5 : Marché de maintenance des ascenseurs et des portes automatiques de l'ensemble des sites de l'USN

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Référence de la consultation : USN-MMT

2023-030

Date limite de réception des offres : Vendredi 20 octobre 2023 à 12 h 00.

Le présent marché est passé selon une procédure formalisée en application de l'article L.2124-1 du code de la commande publique.

La procédure est ouverte pour les lots 2, 4 et 5 en application de l'article L.2124-2 du code de la commande publique.

Le présent document comprend dix-sept (17) pages numérotées de 1 à 17.

Article premier. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION.....	4
1.1 - Pouvoir adjudicateur	4
1.2 - Réglementation.....	4
1.3 Etendue de la consultation et calendrier de la consultation	4
1.4 - Objet de la consultation et allotissement.....	4
1.6 Forme, Allotissement de l'accord cadre.....	4
1.7 Montant de l'accord cadre.....	5
1.8 Durée du marché	6
Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION POUR LES LOTS 2, 4 et 5.....	6
2.1 – Visites obligatoires des sites d'exécution des prestations.....	6
2.5 - Délai de validité des offres.....	7
2.7 - Descriptions des prestations.....	7
2.1 Variantes	7
2.8 - Lieux d'exécution	7
2.9 – Délais d'exécution	7
2.10 – Mode de règlement.....	8
2.11 - Délai de paiement - taux d'intérêt légal	8
2.12 - Mode de financement	8
2.13 - Sous-traitance.....	8
2.15 Avances	8
Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATIONS DES CANDIDATS AUX LOTS 2, 4 et 5.....	9
3.1 - Liberté de la forme des candidatures	9
3.2 - Groupement d'opérateurs économiques	9
3.3 - Modification dans la composition du groupement d'opérateurs économiques en phase de passation.....	9
Article 4. Dossier de consultation des entreprises	10
4.1 – Contenu du dossier de consultation pour les lots 2, 4 et 5.....	10
4.2 – Mise à disposition du dossier de consultation	10
4.3 – Modification du dossier de consultation.....	10
Article 5. DOSSIERS DE REMISE DES OFFRES aux lots 2, 4 et 5	11
5.1 Langue	11
5.2 Condition de remise ou d'envoi des offres : modalités et délais à respecter	11
5.3.1 Date limite de remise des plis	11
5.3.2 Modalités de remise par voie dématérialisées.....	11
Article 6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	12
6.1 Documents relatifs à la candidature	12
6.1.1 Candidature sous forme de DUME (document unique de marché européen)	13
6.1.2 Candidature hors DUME (document unique de marché européen)	14
6.2 Documents relatifs à l'offre	14
Article 7. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	15
7.2 Remise des offres	15
Article 8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	17

8.1 - Questions des candidats aux lots 1 et 3.....	17
8.2 - Voies de recours.....	18

Article premier. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 - Pouvoir adjudicateur

L'Université Sorbonne Nouvelle est un établissement public administratif d'enseignement supérieur pluridisciplinaire placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

- Coordonnées du pouvoir Adjudicateur :

Université Sorbonne Nouvelle

17 rue de la Sorbonne

75005 Paris

1.2 - Réglementation

Le présent accord-cadre concerne des prestations de services. Il est passé par l'Université, en applications des dispositions de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 formant le Code de la commande publique, et par référence au Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux Marchés Publics de prestations marchés publics de fournitures courantes et de services (C.C.A.G.– FCS) (Arrêté du 30 mars 2021).

1.3 Etendue de la consultation et calendrier de la consultation

Le présent marché est passé selon une procédure formalisée en application de l'article L.2124-1 du code de la commande publique.

La procédure a été passée en restreinte pour les lots 1 et 3 en application de l'article L.2124-2 et R2161-6 à 11 du code de la commande publique.

La procédure est ouverte pour les présents lots 2,4 et 5 en application de l'article L.2124-2 et R2161-2 à 5 du code de la commande publique.

1.4 - Objet de la consultation et allotissement

Le présent marché concerne des prestations de maintenance multi technique de l'ensemble des sites de l'Université Sorbonne Nouvelle et de ses bibliothèques interuniversitaires rattachées (Bibliothèques Sainte-Barbe et Sainte-Geneviève).

Les prestations des lots 2,4 et 5 sont détaillés dans les CCTP de chacun des lots

Il s'agit d'un marché à obligation de résultats.

Le marché est exécuté, dans les conditions fixées aux Cahiers des Clauses Administratives et Techniques Particulières (C.C.A.P. commun et C.C.T.P. référencés USNMMT respectifs pour chacun des lots).

Chacun des lots s'exécute sur la base d'une part forfaitaire et d'un part à bon de commande pour les prestations de maintenance non comprise dans le forfait.

1.6 Forme, Allotissement de l'accord cadre

Le marché est allot.

Il est réparti en 5 lots distincts désignés ci-dessous. Les lots pourront être attribués de façon séparée. Un candidat pourra être attributaire d'un ou plusieurs lots :

- **Lot 1** : Marché de maintenance multi technique et de parachèvement de l'USN - Campus Nation
- **Lot 2** : Marché de maintenance multi technique des sites de l'USN situés dans le Quartier Latin
- **Lot 3** : Marché de maintenance des équipements de courants faibles de l'USN- Campus Nation

- **Lot 4** : Marché de maintenance des équipements de sécurité et de sûreté des sites de l'USN situés dans le Quartier Latin
- **Lot 5** : Marché de maintenance des ascenseurs et des portes automatiques de l'ensemble des sites de l'USN

Nomenclature :

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) pour les cinq (5) lots de la consultation est :

LOTS	Code CPV	intitulé
Lots 1 et 2	50000000-5	Services de réparation et d'entretien
	50410000-2	Services de réparation et d'entretien d'appareils de mesure, d'essai et de contrôle
	50700000-2	Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments
	50800000-3	Services divers d'entretien et de réparation
	50710000-5	Services de réparation et d'entretien d'installations électriques et mécaniques de bâtiments
	50730000-1	Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération
	45261920-9	Travaux d'entretien de toiture
Lots 3 et 4	50710000-5	Services de réparation et d'entretien d'installations électriques et mécaniques de bâtiments
Lot 5	50700000-2	Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments
	50750000-7	Services d'entretien d'ascenseurs
	50710000-5	Services de réparation et d'entretien d'installations électriques et mécaniques de bâtiments
	50800000-3	Services divers d'entretien et de réparation

1.7 Montant de l'accord cadre

Chacun des lots de lots l'accord cadre comporte un montant maximum annuel (part forfaitaire + part à bons de commande) fixé comme suit :

- **Lot 1** : Marché de maintenance multi technique et de parachèvement de l'USN - Campus Nation - **Maximum annuel 650.000€ HT**
- **Lot 2** : Marché de maintenance multi technique des sites de l'USN situés dans le Quartier Latin - **Maximum annuel 450.000€ HT**
- **Lot 3** : Marché de maintenance des équipements de courants faibles de l'USN- Campus Nation - **Maximum annuel 150.000€ HT**
- **Lot 4** : Marché de maintenance des équipements de sécurité et de sûreté des sites de l'USN situés dans le Quartier Latin - **Maximum annuel 120.000€ HT**
- **Lot 5** : Marché de maintenance des ascenseurs et des portes automatiques de l'ensemble des sites de l'USN - **Maximum annuel 100.000€ HT**

Estimation pour chacun des lots (pour information)

		Estimation forfait annuel HT	Estimation commande Hors forfait (20% du forfait)
Lot 1	MMT Nation	489 000€	97 800€

Lot 2	MMT QL	335 000€	67 000€
Lot 3	CFA Nation	112 000€	22 400€
Lot 4	CFA QL	83 500€	16 700€
Lot 5	ASC USN	74 000€	14 800€

1.8 Durée du marché

Pour chacun des lots du présent marché, un ordre de service est émis pour le démarrage des prestations pour chaque site concerné.

Chacun des lots de l'accord cadre est conclu pour une période initiale de 24 mois à compter de la notification de l'ordre de service.

A l'issue de cette période, chacun des lots pourra être reconduit tacitement deux (2) fois par période d'un (1) an.

La décision du Pouvoir Adjudicateur de ne pas reconduire le marché sera notifiée au Titulaire, trois (3) mois au moins avant le terme. En cas de non reconduction, le Titulaire reste cependant engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

Le Titulaire de chacun des lots du marché ne peut refuser sa reconduction.

Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION POUR LES LOTS 2, 4 et 5

2.1 – Visites obligatoires des sites d'exécution des prestations

Une visite obligatoire des sites d'exécution des lots 2, 4 et 5 est organisée de façon à ce que les candidats prennent connaissance des lieux pour chacun des trois (3) lots.

Les candidats s'assurent sur place et avant remise des offres que les installations et ses équipements permettent de remplir les obligations contractuelles. Après visite des lieux et des équipements, les candidats reconnaissent être informés de la constitution des bâtiments et de celle des installations et des équipements.

L'attention des candidats est attirée sur les points suivants :

- une visite par entreprise candidate ;
- un candidat ne peut dépecher à cette visite que deux (2) intervenants maximum, dont obligatoirement un technicien lequel doit être soit un chargé d'affaires opérationnel de terrain; la précision de la qualité des venants doit être faite au moment de la prise de rendez-vous et la qualité des intervenants est vérifiée lors de la visite.
- les photos sont autorisées ; l'usage de ces dernières hors du cadre de cette consultation est proscrit (usage commercial, communication à des tiers, etc.).

Dates et prise de rendez-vous	Lieu de rendez vous
<p>Les visites obligatoires sont organisées jusqu'au mardi 3 octobre 2023 (inclus) sur rendez- vous préalable adressant une demande exclusivement aux adresses suivantes :</p> <p>michael.dreux@sorbonne-nouvelle.fr laurent.pillien@sorbonne-nouvelle.fr</p>	<p>Communiqué au moment de la prise de rendez-vous.</p>

2.5 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des candidatures est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des candidatures.

2.7 - Descriptions des prestations

La description des prestations à fournir, leurs caractéristiques et leurs spécifications techniques ainsi que les modalités d'exécution des lots n°2, 4 et 5 sont indiquées aux Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) propres à chacun des lots et leurs annexes, ainsi que dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

2.1 Variantes

Le présent marché ne comporte pas de variantes.

2.8 - Lieux d'exécution

Les locaux concernés par le présent marché sont ceux gérés directement par le pouvoir adjudicateur.

D'importance et de taille très variables, l'ensemble des sites se trouve en région parisienne. La liste des sites concernés par les prestations objet du présent marché est indiquée au Cahier des attendus.

Liste des sites pour les lots 2 et 4 : Bibliothèque Sainte Barbe, 75005

Bibliothèque Sainte-Geneviève, 75005

Maison de la Recherche, 75005

Pour le lot n°5 : Campus NATION, 75012 Paris

Bibliothèque Sainte Barbe, 75005

Bibliothèque Sainte-Geneviève, 75005

Maison de la Recherche, 75005

Les services pourront également être étendus à toute autre implantation du pouvoir adjudicateur qui intervientrait en cours d'exécution du présent accord cadre.

2.9 – Délais d'exécution

Les délais sont ceux fixés dans les pièces particulières de chacun des lots.

2.10 – Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement bancaire.

L'unité monétaire est l'euro.

2.11 - Délai de paiement - taux d'intérêt légal

Le délai maximum de paiement des factures conformes est fixé à trente (30) jours. En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicable est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de huit points.

2.12 - Mode de financement

Les prestations seront financées sur les crédits de fonctionnement et d'investissement de l'Université Sorbonne Nouvelle.

2.13 - Sous-traitance

Le Titulaire de chaque lot peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, dans les conditions prévues aux articles L2193-1 à L2193-7 et R2193-1 à R2193-22 du Code de la commande publique

Il est rappelé au candidat que la sous-traitance totale des prestations est exclue.

Ces articles disposent notamment que le titulaire d'un marché public peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, à condition d'avoir obtenu du pouvoir adjudicateur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

L'agrément du sous-traitant par le pouvoir adjudicateur est également conditionné par la qualité des pièces mises à sa disposition pour en faire l'étude.

Le titulaire du lot concerné devra s'assurer que tous les sous-traitants proposés disposent des compétences et sont en bien chacun en possession des certifications directement en lien avec les activités et ouvrages qui doivent être réalisés par leurs soins.

Par ailleurs, en cas de sous-traitance, le titulaire du lot demeure personnellement responsable de l'exécution de toutes les obligations résultant de celui-ci.

2.15 Avances

Une avance de 5% est accordée au titulaire de chaque lot pour les marchés ou les bons de commandes supérieurs à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux (2) mois. Cette avance est portée à 20% pour les PME.

Cette avance n'est due au titulaire du marché que sur la part du marché qui ne fait pas l'objet de sous-traitance.

Sauf en cas de renonciation expresse du titulaire dans l'acte d'engagement, l'application des dispositions relatives au versement et au remboursement des avances au titulaire est effectuée conformément aux dispositions de l'article R2191-3 à 10 du décret 2018-1075.

Le candidat de chaque lot indiquera, dans l'acte d'engagement, s'il renonce au bénéfice de l'avance.

Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATIONS DES CANDIDATS AUX LOTS 2, 4 et 5

3.1 - Liberté de la forme des candidatures

Les opérateurs économiques peuvent librement candidater à chaque lot de l'accord cadre sous la forme de leur choix pourvu que, sous cette forme, ils ne soient pas frappés d'un vice rédhibitoire leur interdisant de soumissionner, qu'ils puissent présenter les documents ayant un caractère obligatoire et qu'ils remplissent les conditions de recevabilité en termes de capacités professionnelles, techniques et financières requises par le marché.

Ainsi, sous cette réserve, sont admises également les candidatures individuelles, de personnes physiques ou morales, et les candidatures groupées au sens des articles L2141-13 et 14 de l'ordonnance 2018-1074 et R2142-19 à 27 du décret 2018-1075 du Code de la Commande publique, que ce groupement soit composé de personnes physiques, de personnes morales ou des deux catégories qui précèdent.

Toutefois, un même opérateur économique, quel que soit son statut, ne pourra candidater pour un même lot de l'accord cadre à la fois en tant que candidat individuel et dans le cadre d'un groupement dont il serait membre.

Un opérateur économique ne pourra être membre de deux groupements différents ou plus qui candidateraient respectivement au même lot. En tout état de cause, un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même lot.

Le non-respect de ces prescriptions engendrera le rejet de la totalité des candidatures concernées par cette situation.

3.2 - Groupement d'opérateurs économiques

Les entreprises peuvent présenter leur offre sous forme de groupement, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

La forme de groupement souhaitée par le pouvoir adjudicateur pour les entreprises se portant ensemble candidates pour un même marché est le groupement solidaire avec un mandataire solidaire.

Si le groupement constitué pour répondre à la consultation par procédure adaptée n'est pas solidaire, il devra se transformer préalablement à la notification du marché s'il en est attributaire.

Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques, membres du groupement, est engagé financièrement pour la totalité du lot de l'accord cadre.

Dans ce cadre, l'un des prestataires membre du groupement, désigné comme mandataire solidaire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et coordonne les prestations des membres du groupement.

Par voie de conséquence, chaque lot de l'accord cadre sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés solidaires.

En cas de groupement, la recevabilité de la candidature est analysée pour chaque opérateur économique ; l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

3.3 - Modification dans la composition du groupement d'opérateurs économiques en phase de passation

Conformément à l'article R.2142-26 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au Code de la Commande Publique, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature de chaque lot de l'accord cadre.

Toutefois, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres est mis en liquidation judiciaire ou qu'il se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander au pouvoir adjudicateur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation de cet opérateur défaillant, en proposant le cas échéant à l'acceptation du pouvoir adjudicateur un ou plusieurs sous-traitants.

Le pouvoir adjudicateur se prononce sur cette demande après examen de la capacité professionnelle, technique et financière de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants présentés à son acceptation.

Article 4. Dossier de consultation des entreprises

4.1 – Contenu du dossier de consultation pour les lots 2, 4 et 5

Le dossier de la consultation (DCE) est constitué de l'ensemble des documents et informations préparés par le pouvoir adjudicateur pour définir l'objet, les caractéristiques et les conditions d'exécution des lots 2, 4 et 5 du marché.

Le dossier de consultation, disponible gratuitement au candidat, comprend :

- Le présent règlement de consultation et ses annexes (référencé RC – USN MMT),
- Le CCTP de chacun des lots et ses annexes
- Le CCAP commun à l'ensemble des lots
- L'acte d'engagement propre à chacun des lots et ses annexes
- Une attestation de visite

Les modèles de lettre de candidature (DC1), de déclaration du candidat (DC2) et de déclaration de sous-traitant (DC4) ne sont pas fournis.

4.2 – Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises pour les lots 2, 4 et 5 est disponible gratuitement. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://marches-publics.gouv.fr>.

Les soumissionnaires sont fortement invités à s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

4.3 – Modification du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications simples au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **six (6) jours** avant la date limite de réception des candidatures. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5. DOSSIERS DE REMISE DES OFFRES aux lots 2, 4 et 5

5.1 Langue

L'offre devra être rédigée en langue française. Il en est de même pour les pièces constituant le dossier de l'offre, et les certificats fiscaux et sociaux, conformément à l'article R2143-5 du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018

5.2 Condition de remise ou d'envoi des offres : modalités et délais à respecter

5.3.1 Date limite de remise des plis

Les candidats aux lots 2, 4 et 5 remettent leur dossier de candidature avant le vendredi 20 octobre 2023 à 12 heures 00.

5.3.2 Modalités de remise par voie dématérialisées

La candidature dématérialisée signée électroniquement doit être remises sur le portail : <https://marches-publics.gouv.fr>.

Dans le cas d'une remise dématérialisée, il vous est rappelé que la signature électronique d'un fichier zip n'est pas suffisante si les documents relatifs au marché public dématérialisé qu'il contient ne sont pas, eux aussi, signés électroniquement.

Il est rappelé à ce titre que ledit certificat doit être au nom d'une personne ayant la capacité d'engager la société.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etatmembre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Le Guide pratique de la dématérialisation des marchés publics, accessible à l'adresse :
http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/conseil_acheteurs/guides/guide-pratique-dematerialisation-mp.pdf

La candidature dématérialisée signée électroniquement doit être remises sur le portail :
<https://marches-publics.gouv.fr>.

Le candidat choisissant de répondre par voie électronique, effectue une transmission de sa réponse par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation susmentionnée, après s'être préalablement identifié et avoir accepté les conditions générales d'utilisation de la plate-forme.

L'attention des entreprises est attirée sur le fait que, si une identification n'est pas exigée sur le site susvisé, le choix d'un accès anonyme empêche la communication des informations complémentaires et des éventuelles modifications apportées dans le cadre de la consultation.

Les réponses remises par voie électronique doivent contenir la totalité des pièces mentionnées dans le présent règlement de la consultation. Le candidat présente les pièces de son dossier de réponse dans le (ou les) espace(s) dématérialisé(s) approprié(s).

Le pouvoir adjudicateur recommande par ailleurs aux candidats de recourir aux extensions suivantes pour les fichiers composants chaque dossier : de préférence en .pdf ou à défaut en .doc, rtf., xls, .zip, .jpeg, .gif. Les candidats recourant à un format autre devront, sous peine d'irrecevabilité des réponses, mettre à la disposition du pouvoir adjudicateur ou de son mandataire, les moyens de lire les documents en question. L'attention des candidats est attirée sur le fait que les documents transmis au format .exe etb les outils faisant appel à des « macros » ne seront pas acceptés dans le cadre de la présente consultation.

Les candidats qui auront fait le choix de ce mode de transmission, peuvent adresser une copie de sauvegarde sur clé USB ou CD, sous pli cacheté mentionnant : «**MARCHE USN-MMT Lot n°...**».

La copie de sauvegarde est adressée à l'adresse suivante :

Université de la Sorbonne Nouvelle
Direction des Services Financiers (DSF)
Service de la commande publique
8 avenue de Saint Mandé
75012 PARIS

La candidature contenue dans cette copie devra être strictement conforme à celle envoyée sur la plateforme, signatures électroniques y compris. Elle devra être envoyée avant la date et l'heure limites précisées dans le présent RC, à l'adresse indiquée pour la remise des plis papier. Elle ne sera utilisée qu'en cas de difficulté à l'ouverture du fichier électronique déposé sur la plateforme.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Afin de vous aider à utiliser les services de la plateforme <https://marches-publics.gouv.fr.>, n'hésitez pas à contacter son assistance téléphonique : au 01 76 64 74 07 ou à consulter le guide d'utilisation sur ce même site.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'une remise dématérialisée le dernier jour est à proscrire. A titre d'exemple, le support client de la plateforme peut être injoignable car occupé par d'autres sociétés suite à une difficulté.

En tout état de cause, il appartient aux entreprises de prendre toutes les dispositions nécessaires pour s'assurer de la remise de leurs dossiers sur la plate-forme dans les délais.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Article 6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 Documents relatifs à la candidature

Conformément à la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et la directive 2014/25/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à la passation de marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux ainsi que du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

relatif aux marchés publics (modifié le 01 avril 2019) le pouvoir adjudicateur accepte de recevoir les formulaires DUME transmis par voie électronique (e-DUME), les autres modes de candidature demeurant malgré tout utilisables.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Toutes les pièces administratives demandées pour le dépôt des candidatures doivent être présentées pour chacun des membres du groupement (à l'exception de la lettre de candidature qui peut être commune) et éventuellement pour les sous-traitants déclarés à ce stade.

Pour les entreprises nouvellement créées, les candidats devront fournir les éléments équivalents susceptibles de permettre d'apprécier leurs capacités ainsi que le cas échéant la liste des éventuels chantiers en cours ou études en cours, précisant l'avancement pour chacun d'eux.

Chaque candidat aura à produire à l'appui de sa candidature un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

6.1.1 Candidature sous forme de DUME (document unique de marché européen)

L'université Sorbonne Nouvelle accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un DUME ou d'un DUME électronique (e-DUME) en lieu et place du document DC1 ou équivalent.

Les candidats peuvent suivre le lien ci-dessus afin de compléter le formulaire DUME le service en ligne à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Les candidats peuvent également télécharger le formulaire type DUME en suivant le lien suivant :

Les candidats peuvent également prendre connaissance des spécificités relative à la mise en œuvre du document unique de marché européen en allant sur la FAQ mise à disposition la communauté européenne en suivant le lien suivant :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation/introduction-au-document-unique-de-marche-europeen/>

Le pouvoir adjudicateur précise que les candidats ne sont pas autorisés à se limiter à indiquer dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

Document unique de marché européen (DUME)	(à la place des formulaires DC1 et DC2) l'imprimé DUME devra être complété, daté, signé et être rédigé en langue française : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/
Liste de références	Pour des opérations comparables réalisées au cours des trois dernières années en précisant les trois missions les plus significatives (objet, nature de la mission, client, lieu, durée, dates, prix, moyens humains et matériels affectés)
Attestation d'assurance	Devra être fournie une attestation de l'assureur justifiant que le paiement des cotisations est à jour et que la police contient les garanties

	en rapport avec importance de la prestation
Chiffres d'affaires, effectifs, moyens matériels	Note (ou détail sur le formulaire DC2) présentant pour les 3 dernières années : le chiffre d'affaires, avec distinction chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires relatif aux prestations objet de la consultation.
Délégations de pouvoir des personnes habilités à représenter l'entreprise	A joindre obligatoirement lorsque le signataire des pièces du dossier est différent du représentant légal de l'entreprise.

6.1.2 Candidature hors DUME (document unique de marché européen)

Les candidats peuvent utiliser les formulaires [DC1 \(lettre de candidature\)](#) et [DC2 \(déclaration du candidat\)](#) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils contiendront les éléments suivants :

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2143-5, R.2143-11 et R.2143-12 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018;
- Lettre de candidature et, le cas échéant, habilitation du mandataire par ses co-traitants (utilisation du formulaire DC1 ou format libre) ;
- Documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat (extrait Kbis de moins de 3 mois, RCS, délégation...) ;
- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article L2141-1 à 6 de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article R2142-6 à 12 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 :

- Chiffres d'affaires global et chiffres d'affaires concernant les prestations objet de l'accord-cadre, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article R2142-5 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 :

- Présentation d'une liste des principaux clients et des montants des contrats

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.2 Documents relatifs à l'offre

Pièces de l'offre :

L'ensemble du dossier est rédigé en langue française. Tous les documents en langue étrangère devront faire l'objet d'une traduction.

Ce dossier comporte au minimum les éléments suivants :

- L'acte d'engagement du lot concerné, complété, daté et signé par le candidat et ses annexes (référencé AE USN MMT lot 2, 4 ou 5),
 - Annexe 1 : DPGF
 - Annexe 2 : BPU

- L'offre du candidat (mémoire technique)
- L'attestation de visite, complétée, datée et signée par le candidat et par l'USN
- Fiche fournisseur complétée sans valeur contractuelle.
- RIB original

Le candidat doit fournir à l'appui de son offre un mémoire technique détaillant les dispositions qu'il propose d'appliquer pour l'exécution des prestations, mémoire contractualisé par le marché. Son mémoire technique décrit clairement les méthodes, les moyens qu'il compte utiliser pour assurer les prestations.

Bien que le marché relève d'une obligation générale de résultat, les moyens en personnel et les méthodologies prévus par le Candidat permettent à la Personne Publique de comprendre la cohérence générale de l'organisation déployée et de mesurer la pertinence des choix retenus par le candidat.

Le pouvoir adjudicateur attend donc une démonstration de l'adaptation de la proposition du candidat aux résultats attendus et non une présentation de son savoir-faire général.

Les informations plus génériques, telles que les exemples de documents, les descriptifs techniques de matériels, etc., peuvent être annexées au mémoire pour le compléter.

LES CONDITIONS GENERALES DE VENTES DU TITULAIRE SONT REPUTEES NULLES ET NON AVENUES.

Article 7. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres est effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Après que les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables aient été éliminées, les autres offres sont classées par ordre décroissant.

Les offres seront analysées en application des critères ci-dessous :

7.2 Remise des offres

Le dossier de consultation – phase offre complet sera transmis aux seuls candidats admis à déposer une offre au terme de l'analyse des candidatures, conformément aux articles R.2161-6 à 11 du code de la commande publique.

Le règlement de la consultation relatif à la phase offre détaillera les conditions de dépôt des offres, conformément aux articles R.2343-8 à 10 de la commande publique.

Après que les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables aient été éliminées, les autres offres sont classées par ordre décroissant.

Les offres des lots 2, 4 et 5 seront analysées en application des critères ci-dessous :

LOT 2			
TECH - EM	Critère technique (40 points)	Pondération	Elément d'appréciation
	1. Adéquation des moyens humains avec les enjeux du Marché	10	1.1. Niveau de compétence et d'expérience sur la base des CV nominatifs fournis 1.2. Articulation de l'équipe opérationnelle avec les fonctions supports de l'entreprise ou de l'agence de rattachement du contrat 1.3. Stratégie de sous-traitance proposée 1.4. Plan de formation
	2. Adéquation des moyens matériels avec les enjeux du Marché	5	2.1. Description des appareils de mesure et de l'outillage mis en place 2.2. Description des équipements liés à la sécurité mis en place 2.3. Description des moyens de locomotion utilisés 2.4. Capacité à disposer sur site des équipements et appareillages spécifiques ponctuellement
	3. Qualité et méthodes	6	3.1. Politique qualité adaptée au site 3.2. Procédures visant à contrôler la qualité du travail des intervenants 3.3. Méthodologie d'astreinte 3.4. Traitement du reporting et des réunions Client
	4. Outils informatiques / système d'information (GMAO, e-ticket, GED e)	6	4.1. Description des outils informatiques déployés sur le site , méthodologie et moyens de déploiement des outils 4.2. Plan de sauvegarde et de transfert des données en fin de marché
	5. Energie	5	5.1. Management de l'énergie 5.2. Reporting énergétique dédié 5.3. Capacité à mettre en place un plan de progrès énergétique
	6. Période de prise en charge et période de fin de Marché	8	6.1. Valorisation de la prise en charge technique et fonctionnelle des équipements 6.2. Moyens humains spécifiques 6.3. Outils spécifiques 6.4. Organisation du transfert d'information vers le Client
ENV	critère Environnemental - 5 Points	Pondération	Elément d'appréciation
	7. Développement Durable (environnemental, économique)	5	7.1. Gestion du risque environnemental 7.2. Déchets sur le site 7.3. Politique d'achats responsables
SOC	critère Social - 15 Points	Pondération	Elément d'appréciation
	8. Politique sociale (démarche d'insertion , égalité des chances)	15	8.1. Politique d'insertion 8.2. Actions de sensibilisation des occupants
PRIX - EM	critère Prix - 40 Points	Pondération	Elément d'appréciation
	Prix	35	Montant forfaitaire de l'offre
		5	Montant DQE

LOT 4			
TECH - EM	Critère technique (40 points)	Pondération	Elément d'appréciation
	1. Adéquation des moyens humains avec les enjeux du Marché	10	1.1. Niveau de compétence et d'expérience sur la base des CV nominatifs fournis 1.2. Articulation de l'équipe opérationnelle avec les fonctions supports de l'entreprise ou de l'agence de rattachement du contrat 1.3. Stratégie de sous-traitance proposée 1.4. Plan de formation
	2. Adéquation des moyens matériels avec les enjeux du Marché	6	2.1. Description des appareils de mesure et de l'outillage mis en place 2.2. Description des équipements liés à la sécurité mis en place 2.3. Description des moyens de locomotion utilisés 2.4. Capacité à disposer sur site des équipements et appareillages spécifiques ponctuellement
	3. Qualité et méthodes	10	3.1. Politique qualité adaptée au site 3.2. Procédures visant à contrôler la qualité du travail des intervenants 3.3. Méthodologie d'astreinte 3.4. Traitement du reporting et des réunions Client
	4. Outils informatiques / système d'information (GMAO, e-ticket, GED e)	6	4.1. Description des outils informatiques déployés sur le site , méthodologie et moyens de déploiement des outils 4.2. Plan de sauvegarde et de transfert des données en fin de marché
	5. Période de prise en charge et période de fin de Marché	8	5.1. Valorisation de la prise en charge technique et fonctionnelle des équipements 5.2. Moyens humains spécifiques 5.3. Outils spécifiques 5.4. Organisation du transfert d'information vers le Client
ENV	critère Environnemental - 5 Points	Pondération	Elément d'appréciation
	6. Développement Durable (environnemental, économique)	5	6.1. Gestion du risque environnemental 6.2. Déchets sur le site 6.3. Politique d'achats responsables
SOC	critère Social - 15 Points	Pondération	Elément d'appréciation
	7. Politique sociale (démarche d'insertion , égalité des chances)	15	7.1. Politique d'insertion 7.2. Actions de sensibilisation des occupants
PRIX - EM	critère Prix - 40 Points	Pondération	Elément d'appréciation
	Prix	35	Montant forfaitaire de l'offre
		5	Montant DQE

LOT 5			
TECH - EM	Critère technique (40 points)	Pondération	Elément d'appréciation
	1. Adéquation des moyens humains avec les enjeux du Marché	10	1.1. Niveau de compétence et d'expérience sur la base des CV nominatifs fournis 1.2. Articulation de l'équipe opérationnelle avec les fonctions supports de l'entreprise ou de l'agence de rattachement du contrat 1.3. Stratégie de sous-traitance proposée 1.4. Plan de formation
	2. Adéquation des moyens matériels avec les enjeux du Marché	6	2.1. Description des appareils de mesure et de l'outillage mis en place 2.2. Description des équipements liés à la sécurité mis en place 2.3. Description des moyens de locomotion utilisés 2.4. Capacité à disposer sur site des équipements et appareillages spécifiques ponctuellement
	3. Qualité et méthodes	10	3.1. Politique qualité adaptée au site 3.2. Procédures visant à contrôler la qualité du travail des intervenants 3.3. Méthodologie d'astreinte 3.4. Traitement du reporting et des réunions Client
	4. Outils informatiques / système d'information (GMAO, e-ticket, GED e	6	4.1. Description des outils informatiques déployés sur le site , méthodologie et moyens de déploiement des outils 4.2. Plan de sauvegarde et de transfert des données en fin de marché
	5. Période de prise en charge et période de fin de Marché	8	5.1. Valorisation de la prise en charge technique et fonctionnelle des équipements 5.2. Moyens humains spécifiques 5.3. Outils spécifiques 5.4. Organisation du transfert d'information vers le Client
ENV	critère Environnemental - 5 Points	Pondération	Elément d'appréciation
	6. Développement Durable (environnemental, économique)	5	6.1. Gestion du risque environnemental 6.2. Déchets sur le site 6.3. Politique d'achats responsables
SOC	critère Social - 15 Points	Pondération	Elément d'appréciation
	7. Politique sociale (démarche d'insertion , égalité des chances)	15	7.1. Politique d'insertion 7.2. Actions de sensibilisation des occupants
PRIX - EM	critère Prix - 40 Points	Pondération	Elément d'appréciation
	Prix	35	Montant forfaitaire de l'offre
		5	Montant DQE

Précision concernant les sous-critères prix :

Le candidat qui fera la meilleure proposition de prix obtiendra la note maximale pour chaque sous-critère. LE BPU est analysé à partir d'un DQE établi par l'université mais non communiqué aux candidats). Le pouvoir adjudicateur notera les autres offres financières sur la base de l'annexe à l'acte d'engagement

Pour déterminer la notation des autres candidats, la formule applicable est :

$$\text{Note} = (\text{prix du moins disant acceptable} / \text{prix de l'offre à noter}) \times \text{meilleure note}$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Article 8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

8.1 - Questions des candidats aux lots 2, 4 et 5

L'attention des candidats est attirée sur le fait que dans le cadre de la présente procédure, les questions posées, qu'elles soient d'ordre administratif ou technique, devront être portées à la connaissance du pouvoir adjudicateur via le profil d'acheteur.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir **au plus tard huit (8) jours avant la date limite de réception des candidatures**, une demande écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse URL suivante : <https://marches-publics.gouv.fr>

Référence de la consultation : **USN-MMT**

En cas de défaillance de la plateforme, les candidats peuvent adresser leurs questions par mail à l'adresse suivante : marches.publics@sorbonne-nouvelle.fr

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **six (6) jours** au plus tard avant la date limite de réception des candidatures. Aucune demande ne sera acceptée au-delà de cette date.

8.2 - Voies de recours

Le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le suivant :

Tribunal administratif de Paris
7, rue de Jouy 75005 Paris.